



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Debits de tabac

Question écrite n° 48608

### Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une inquiétude manifestée par les débiteurs de tabac. En effet, ceux-ci accomplissent une double mission, celle de commerçant mais aussi celle de service public. Préposés de l'administration, ils assurent la diffusion de vignettes et de timbres. Certains débiteurs sont parfois des recettes auxiliaires des impôts. Néanmoins ils subissent de plein fouet un problème d'insécurité dans leur vie quotidienne. Il ne se passe pas une semaine sans une agression notable d'un débiteur de tabac. En conséquence il lui demande si des dispositions peuvent être prises afin de limiter les risques de cette profession.

### Texte de la réponse

Les services de police sont particulièrement attentifs à l'évolution de la criminalité qui touche certaines professions vulnérables dont font partie les débiteurs de tabac. En effet, la vente de vignettes automobiles ou de timbres fiscaux les conduit pendant certaines périodes de l'année à manipuler des sommes élevées. C'est pourquoi ces établissements sont quotidiennement inclus dans les itinéraires de patrouilles assurées par les commissariats et les équipes d'ilotage. Ils bénéficient en outre d'une surveillance renforcée au cours des opérations spécialisées de lutte contre la délinquance organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année et de la saison estivale, respectivement sous l'intitulé opérations « anti hold-up » et « tranquillité vacances ». À ces dispositifs s'ajoute l'application des instructions qui ont été données pour que dans le cadre des plans départementaux de sécurité, et en concertation avec les représentants des professions concernées, des mesures spécifiques adaptées aux besoins locaux soient prises pour renforcer la protection de ces commerces. Par ailleurs, une réflexion va être menée avec l'ensemble des professions concernées sur une généralisation des paiements par carte bancaire, pratique qui si elle était facilitée, contribuerait à réduire les sommes d'argent liquide manipulées chaque jour par les débiteurs de tabac et donc les risques d'agression.

### Données clés

**Auteur :** [M. Muselier Renaud](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48608

**Rubrique :** Tabac

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 910

**Réponse publiée le :** 7 avril 1997, page 1804